

La protection de la hêtraie dans la forêt de la Sainte Baume (XIX^e -XX^e siècle)

Martine Chalvet

Aix Marseille Université

TELEMME -UMR 7303 Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée

« Le temps des territoires » en Sainte Baume

La Sainte-Baume : protection et valorisation d'un haut lieu patrimonial

Plan d'Aups, Lundi 7 et mardi 8 novembre 2022

Groupe d'histoire des forêts françaises et Association Forêt méditerranéenne



Prieuré et forêt domaniale de la Sainte-Baume

sainte-baume.org

- « Cette forêt est bien petite : elle n'a que 138 hectares. Mais sa renommée est grande »
- Philippe Bauby, « La forêt de la Sainte-Baume, *Revue des Eaux et Forêts*, septembre 1930, p. 693-703, p. 693.

I- La protection d'un patrimoine

I-1 La protection d'un paysage

La grotte, la forêt et le prieuré de la Sainte-Baume



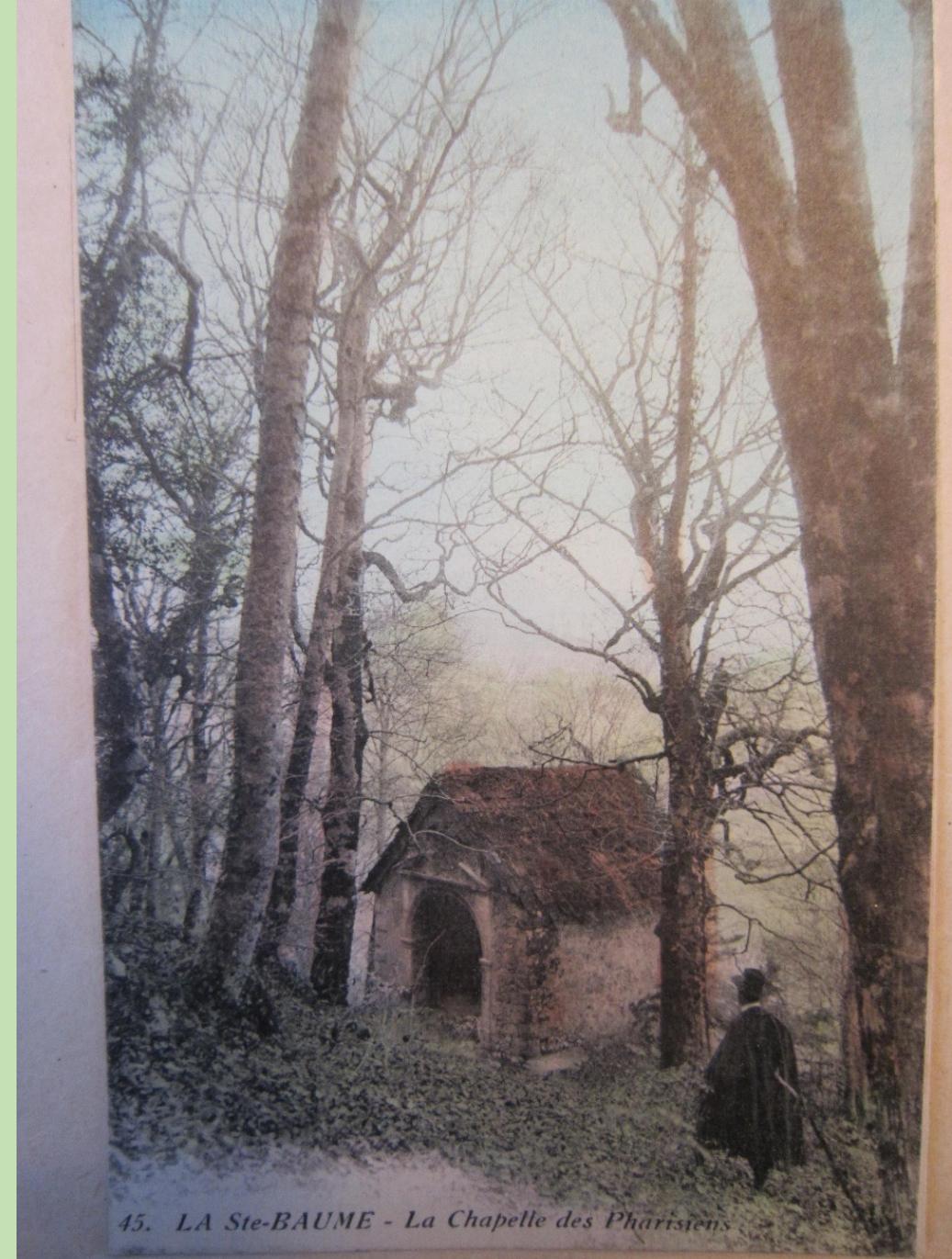
I- La protection d'un patrimoine

I-1 La protection d'un paysage

Une forêt romantique et attrayante



Archives Nationales F/10/1956, correspondance du conservateur des Eaux et Forêts des Alpes Maritimes et du Var au directeur des Eaux et Forêts, 27 mai 1913



I- La protection d'un patrimoine

I-1 La protection d'un paysage

- « Un groupe d'excursionnistes pose lors d'une halte dans la forêt de la Sainte-Baume. »
Auteur : Alfred Geneste, s.d. [vers 1900], © Archives de Marseille : 33 Fi 1982
Plaque de verre stéréoscopique positive 45×107 mm
- In Marie-Françoise Attard-Maraninchi, « Les photographies des Excursionnistes marseillais, témoignage d'une « conquête » de la Provence (1897-1914) », *Provence historique*, tome LII – fascicule 209, juillet-août-septembre 2002 pp. 323-236



I- La protection d'un patrimoine

I-1 La protection d'un paysage

Statuts de la société le Chêne Société Forestière Provençale, 1908.

- « son but est de :
- 1) coopérer à l'œuvre si importante du reboisement
- 2) encourager l'embellissement des voies, squares et jardins publics au moyen de plantations
- 3) propager le goût de la sylviculture par la parole, les écrits et l'action
- 4) A l'aide du Tourisme faire aimer les arbres, la forêt les paysages et les sites, pour en assurer la protection et la conservation et étudier les moyens d'éviter les incendies »
- Arch. Dép. Bouches du Rhône, 4M 743

I- La protection d'un patrimoine

I-1 La protection d'un paysage

mise en valeur du site: table d'orientation, hôtel, chemins....

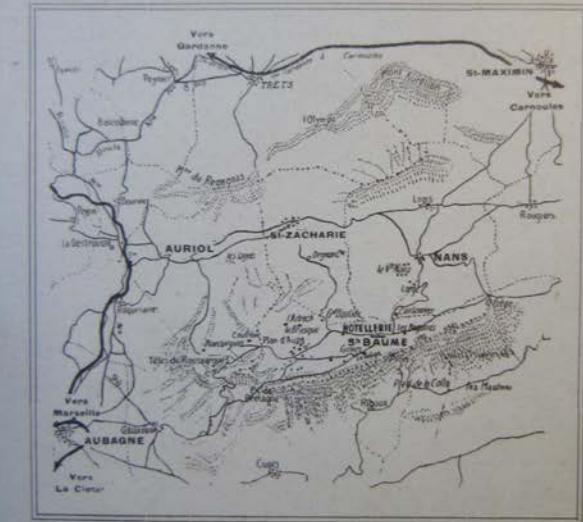


La Sainte-Baume

GROTTE DE SAINTE MARIE-MADELEINE
EN PROVENCE

NOTICE

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



HOTELLERIE DE LA SAINTE-BAUME

PAR SAINT-ZACHARIE (Var).

Adresse Télégraphique : SAINTE-BAUME SAINT-ZACHARIE
(Tous les Télégrammes sont téléphonés)

Téléphone à l'Hôtellerie : Numéro d'appel : 9 SAINT-ZACHARIE

Archives Nationales F/10/1956

I- La protection d'un patrimoine

I-2 La protection d'un patrimoine naturel

- Revue *le Chêne, forêts, chasse, pêche, tourisme*, n° 1, octobre 1931 et n°12, 4^e trimestre 1934, p. 4-34 Libre de droits



(Cliché Bauby)

Peuplement de Hêtre dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume
(versant nord, altitude 900 m.).

I- La protection d'un patrimoine

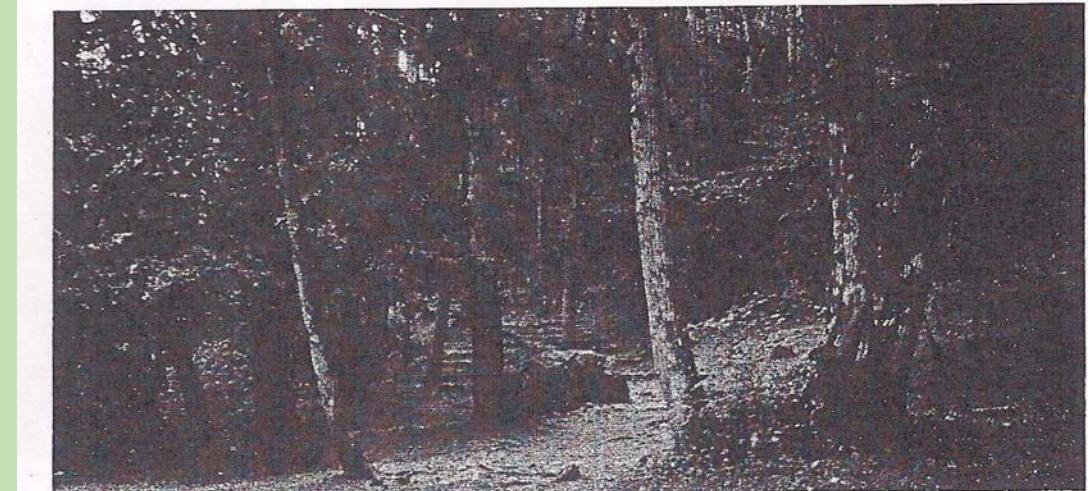
I-2 La protection d'un patrimoine naturel

- **Phytosociologie des plantes** : Discipline de la botanique qui tente de définir des zones floristiques à partir des seules caractéristiques végétales (Josias Braun Blanquet)
- **Géobotanique** : Discipline de la botanique qui se penche sur la localisation de la végétation en fonction des conditions du milieu (climat, altitude, sol...). Représentée par Ch. Flahault.

I- La protection d'un patrimoine

I-3 La protection d'un patrimoine scientifique

- “certaines espèces de hêtres et chênes pubescents devraient leur apparition dans la région méditerranéenne aux recrudescences de froid accompagnant les avancées glaciaires de l'époque quaternaire ”que par la suite, “des sols profonds et le climax les (auraient) maintenus ”.
- P. GEORGE, “Les sols et les forêts en région méditerranéenne d'après quelques travaux récents”, *Annales de géographie*, 1933, t. XLII, pp. 194 -199.



La forêt de la Sainte-Baume, vue prise sur le Chemin de l'Hôtellerie au Canapé (Cliché Nesmé).

LA SAINTE-BAUME

Esquisse d'histoire d'une relique forestière

DUGELAY A., « La Sainte-Baume, Esquisse d'histoire d'une relique forestière », Revue du Bois, XII, 3, mars 1957

I- La protection d'un patrimoine

I-3 La protection d'un patrimoine scientifique

- **Climax** : Ecosystème parvenu, en l'absence de perturbations extérieures, à un état terminal d'évolution, à un maximum de stabilité biologique. F.E. Clements *Plant succession* 1916
- Etat naturel vers lequel tendent sol, végétation et faune en un point donné (plais 1969)
- **Forêt climax** : Dans les classifications établies par la botanique de la première moitié du XX^e siècle, la « forêt originelle », appelée *forêt climax*, vivrait en parfait équilibre avec son milieu sans l'intervention des hommes. Ces formations originelles correspondraient à des types « évolués ».

I- La protection d'un patrimoine

I-3 La protection d'un patrimoine scientifique

« De stade en stade, les formations régressives mènent aux deux formations méditerranéennes bien connues, le fourré dense à caractère plus ou moins net de maquis et la garrigue, association largement ouverte ».

Pierre George, « Les sols et les forêts en région méditerranéenne d'après quelques travaux récents », *Annales de géographie*, t XLII, 1933, pp. 194-199. p 195.

« Pour comparer schématiquement aux pays méditerranéens, on peut dire: la Sainte-Baume, c'est la forêt primitive, la forêt des Maures, c'est la forêt secondaire, le maquis c'est la brousse, les Corbières sont presque le désert ».

Henri GAUSSEN, « Les arbres méditerranéens », *Revue des Eaux et Forêts*, Juillet 1941, pp. 397-412 ; 488-505. p. 397.

II – Aménager la forêt domaniale en réserve

« En Provence comme dans toutes les régions méditerranéennes, la civilisation a depuis longtemps dénaturé la forêt. Ne pourrait-on pas savoir ce qu'elle était avant l'intervention de l'homme ? Cette connaissance du passé, intéressante par elle-même serait probablement précieuse pour se rendre compte dans quel sens doit être conduite la reconstitution forestière et notamment quelles catégories d'essences doivent être employées.

Nous avons la chance d'avoir, sinon dans le département tout au moins à côté, une forêt située dans l'étage des basses montagnes, qui a toujours été assez bien respectée pour avoir pu conserver à peu près sa constitution et sa forme naturelle : c'est la forêt de la Sainte Baume».

Ph. BAUBY, 1931, « Les forêts des Bouches-du-Rhône », *Revue le Chêne*, n°2, p. 157-158

II – Aménager la forêt domaniale en réserve

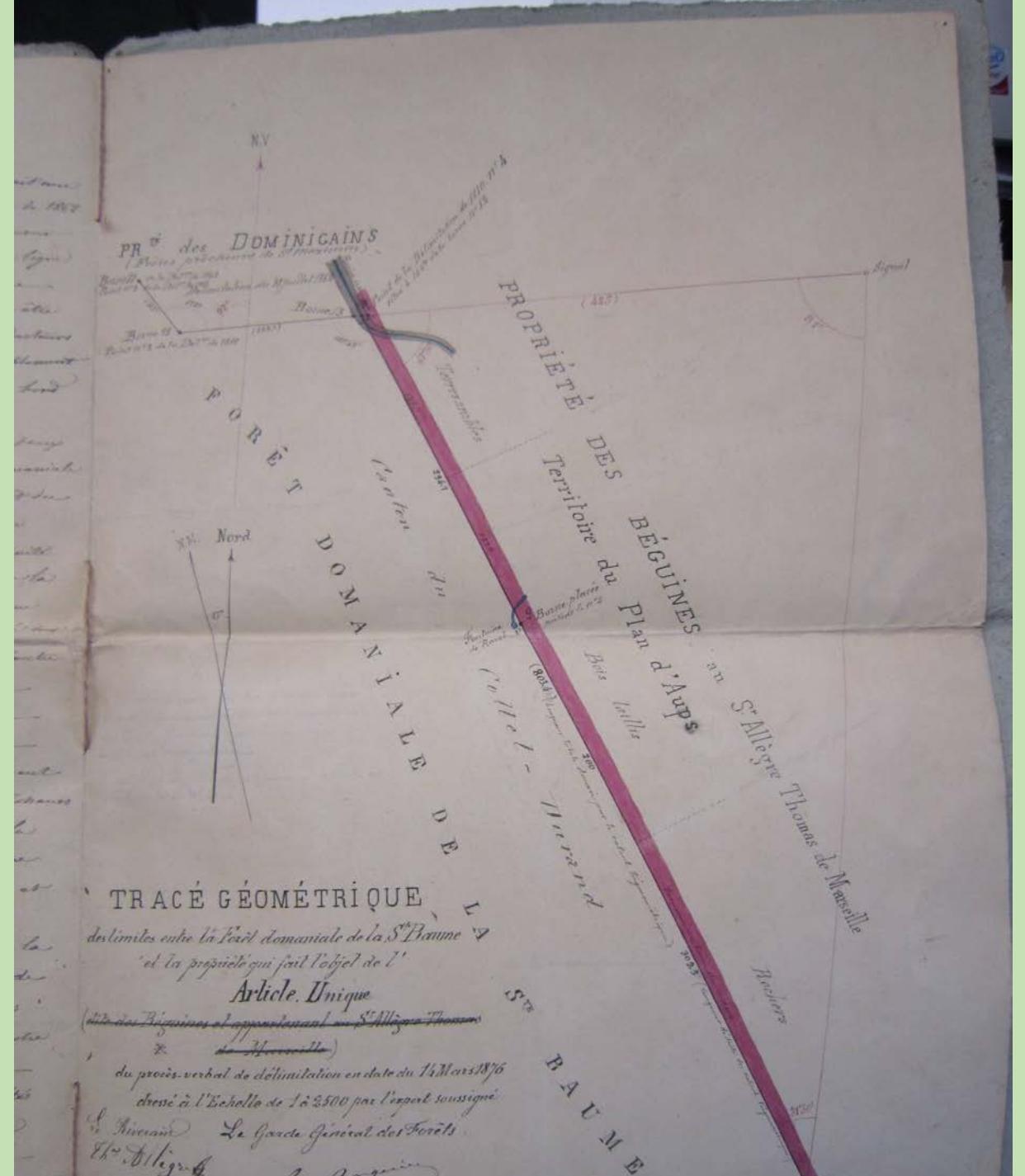
II-1 L'aménagement de la forêt domaniale

Procès verbal de Délimitation et de bornage de la propriété domaniale de la Sainte-Baume et de la propriété des Béguines

Janvier 1876

Archives départementales du Var

Eaux et Forêt 7 P 51



II – Aménager la forêt domaniale en réserve

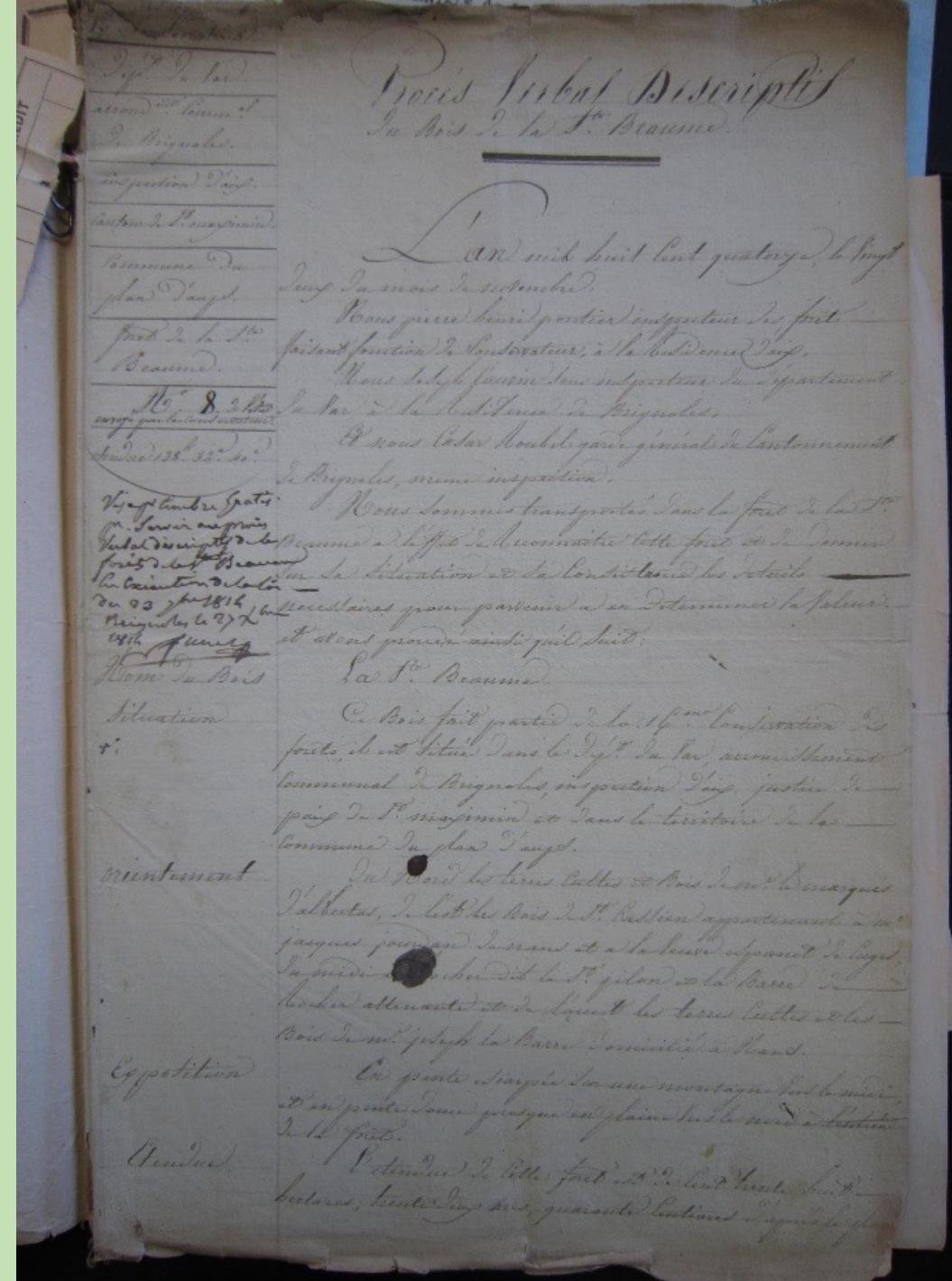
II-2 Un aménagement de conservation

Un potentiel d'exploitation très important

Dans le procès-verbal de 1814, les agents décrivent, le long des voies de pénétration du massif et sur les espaces les mieux desservis, des cantons de taillis, de friches, de terrains incultes et de pâtures. En revanche, pour les parties plus hautes et isolées, ils relèvent des futaies composées de hêtres, d'ifs, de chênes et d'ormeaux avec des peuplements souvent âgés de plus de 100 ans.

Arch. dép. du Var, 7 PP art. 83. Procès-verbal descriptif du bois de la Sainte-Baume, 22 septembre 1814

de ses arbres d'un mètre de circonférence et au-dessus qui sont rares dans la contrée [et] doivent présenter pour la vente les chances les plus avantageuses » Arch. dép. du Var, 7 P 51. Observations sur la forêt de la Sainte-Baume



II – Aménager la forêt domaniale en réserve

II-2 Un aménagement de conservation

Régime forestier de 1882 : un aménagement de conservation

Procès verbal de dénombrement d'une coupe d'arbre dans la forêt domaniale de la Sainte-Baume, 13 mai 1885

Arch. dép. du Var, 7 PP art 83

Adjudicataire, le S ^r <i>Léonard Peltier</i> demeurant à <i>La Garde</i> profession de <i>Charron</i> <i>Le 13 mai 1885</i>		Adjudicataire, le S ^r demeurant à profession de	
ARTICLE			
Voir page timbrée au droit du droit au débet.			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
ADMINISTRATION DES FORêTS.			
FORêt Domaniale de la St ^e Baume			
COUPE VENDUE SUR PIED PAR UNITÉS DE PRODUITS.			
PROCÈS-VERBAL DE DÉNOMBREMENT ⁽¹⁾ <i>definitif</i> .			
<p>L'an mil huit cent quatre-vingt <i>1885</i>, le <i>13</i> du mois de <i>Mai</i>. Nous, soussignés, <i>Inspecteur général des forêts</i> et <i>adjoint</i> à <i>la coupe</i> Nous sommes transportés dans la coupe ⁽²⁾ de <i>la</i> forêt <i>Domaniale de la St^e Baume</i>, article <i>83</i> de l'affiche de l'exercice <i>1883</i>, dont le sieur <i>Peyronat - Nîmes</i> demeurant à <i>l'Aixois</i> est adjudicataire, et avons ⁽³⁾ en sa présence procédé comme il suit au dénombrement des produits de ladite coupe :</p>			
1°	164410 Kg	à	ci 140 68
2°		à	ci
3°		à	ci
4°		à	ci
5°		à	ci
6°		à	ci
7°		à	ci
8°		à	ci
9°		à	ci
10°		à	ci
TOTAL.....			140 68
p. o/o déterminée par l'adjudication.. "			
Montant de l'adjudication..... 140 68			
A déduire montant des charges..... "			
Prix principal à payer en numéraire. 140 68			
Forêts. — Série 4, n° 32 quater. [Mai 1881.]			
TOTAL.....			
Adjudicataire, le S ^r demeurant à profession de		TOTAL.....	
Forêts. — Série 5, n° 4. [Avril 1878.]			

II – Aménager la forêt domaniale en réserve

II-3 Le débat préservation/conservation

La réserve biologique intégrale

dans laquelle toutes les opérations sylvicoles sont exclues, sauf cas particulier d'élimination d'essences exotiques ou de sécurisation d'itinéraires longeant ou traversant la réserve. La régulation des ongulés par la chasse est possible pour pallier l'absence ou l'insuffisance de prédateurs naturels. L'accès du public peut être réglementé voire interdit.

II – Aménager la forêt domaniale en réserve

II-3 Le débat préservation/conservation

« Tout le monde est d'accord (forestiers et naturalistes entre autres) pour reconnaître que, malgré une certaine régénération constatée du Hêtre, **la pérennité de la hêtraie domaniale pose des problèmes délicats**. Contre elle, jouent en particulier la faible surface de la forêt primitive protégée, et peut-être aussi une tendance générale ;au dessèchement du climat méditerranéen occidental. Nous verrons plus loin qu'il y a lieu également de mettre en cause actuellement un net déséquilibre des âges pour les essences intéressantes, alors que l'If et le Houx se montrent par trop envahissants et que la sénilité des porte-graines peut influer sur la qualité des semences.

Enfin n'oublions pas que la grande préoccupation, qui reste la régénération et l'extension du Hêtre, ne doit cependant pas faire perdre de vue que **cette essence n'est pas la seule « relique naturelle » de la Sainte-Baume**. S'il s'agit de maintenir le Hêtre, il faut donc le faire de façon à maintenir également les espèces remarquables, végétales et animales qui l'accompagnent.

P. Hervé «La forêt domaniale de la Sainte-Baume (Var) -Problèmes posés par sa gestion », *Revue Forestière Française*, 1953, p. 557-564 p. 559

II – Aménager la forêt domaniale en réserve

II-3 Le débat préservation/conservation

- Le souci légitime de conserver intacte cette forêt relictuelle ne peut donc justifier qu'elle soit absolument livrée à elle-même, et il paraît bien certain que des clairières doivent y être pratiquées, mais prudentes, c'est-à-dire limitées, dans la strate arborescente, à l'enlèvement des sujets dépérissants, et dans les basses strates, à l'élimination des nombreux ifs et houx qui ne tardent pas, en général, à s'installer dans ces clairières
- Roger Molinier "L'if à la Sainte-Baume", *Société Linnéenne de Provence*, TOME XVIII - 1951

II – Aménager la forêt domaniale en réserve

II-4 Le maintien d'une sylviculture active

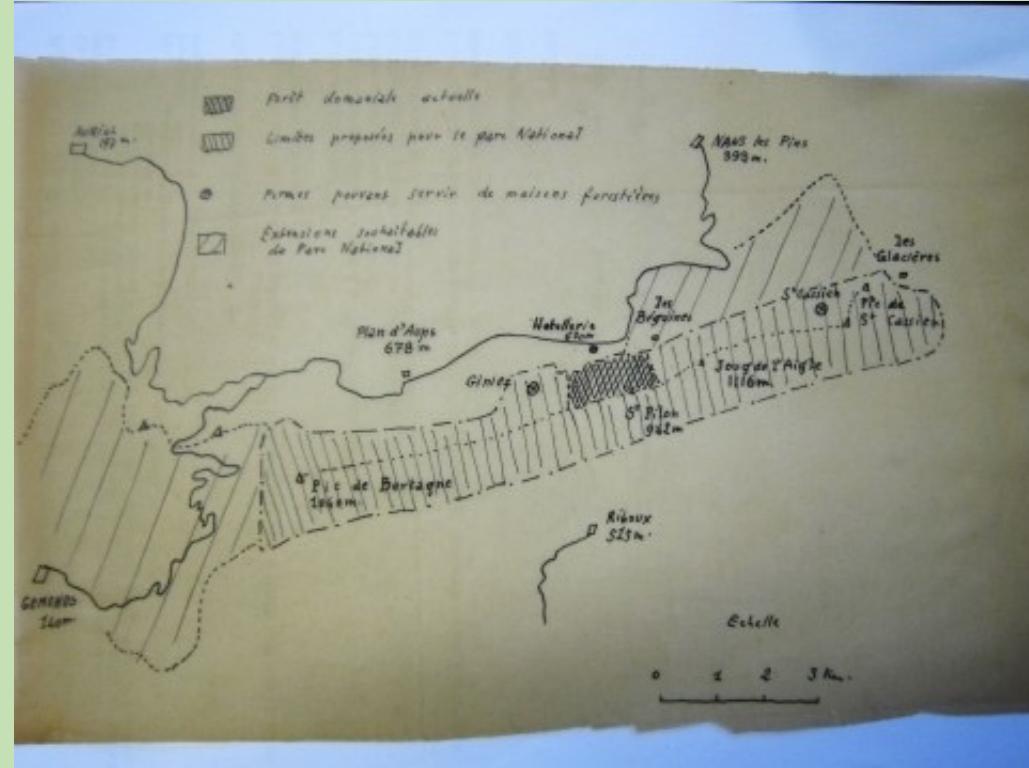
La réserve biologique dirigée, dans laquelle une gestion de type conservatoire ou restauratoire est autorisée en fonction de l'objectif de conservation d'habitats ou de communautés vivantes ayant justifié la mise en réserve (Une exploitation forestière douce peut alors être envisagée compatible avec les objectifs d'une RB dirigée (Dans le cas de la Sainte-Baume maintenir les hêtres...)).

- arrêté du 2 avril 1973 classe les 138,2 ha de la forêt domaniale de la Sainte-Baume comme une Réserve Biologique Domaniale Dirigée



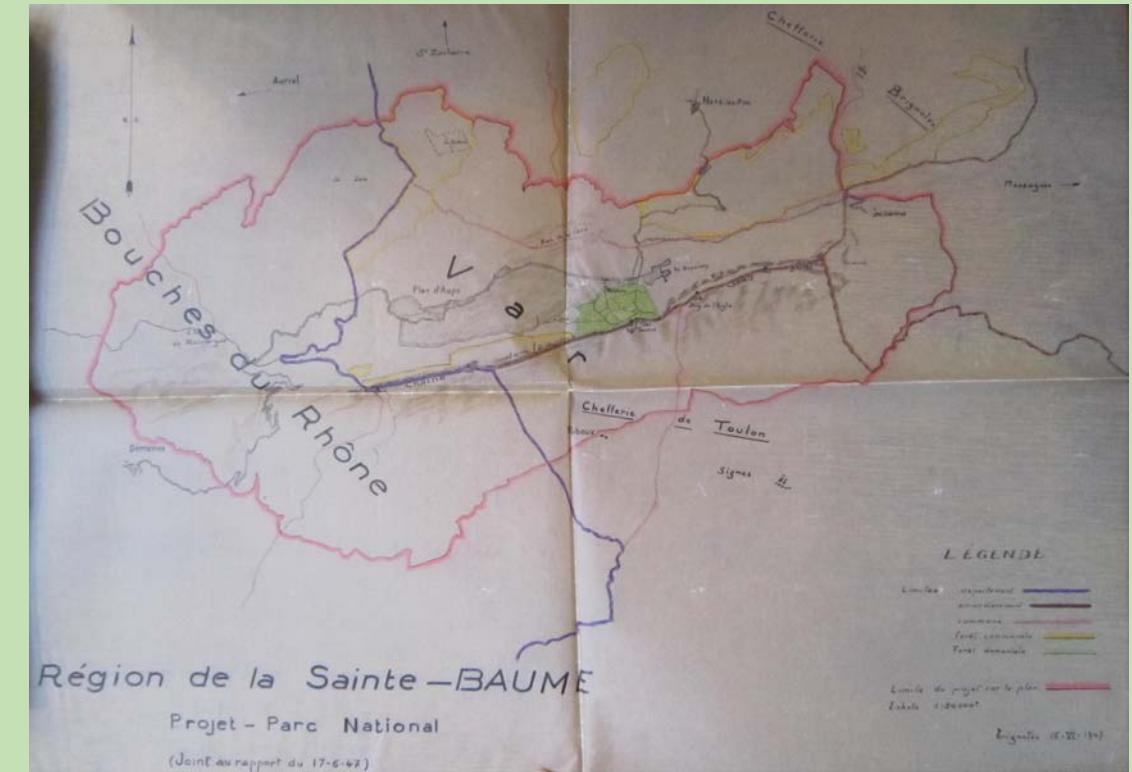
III- Une politique d'aménagement du territoire

III-1 L'impossible mise en place de Parcs Nationaux



Croquis du projet de parc national de la Sainte-Baume,
exécuté par Henri Pratt, professeur à la Faculté des Sciences de
Marseille et président de la Société Linnéenne de Provence.

Arch. dép. du Var, 7 PP art. 83, dossier sur le projet de Parc National de la Sainte-Baume. Lettre de M. Pratt,
président de la Société Linnéenne de Provence adressée au secrétaire d'État, Max Bonnafous, lettre du 22 avril
1942



projet de Parc National 1947
Archives Nationales F/10/1956

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-1 L'impossible mise en place de Parcs Nationaux

Inscription sur l'inventaire des sites légendaires ou pittoresques du Var



arrêté du 31 juillet 1945, « la forêt, la falaise et les crêtes de la forêt de la Sainte-Baume sur les communes du Plan d'Aups et de Riboux sont inscrits sur l'inventaire des sites légendaires ou pittoresques du Var » Carte réalisée en avril 2011 par la DREAL PACA

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-2 Créer une vaste zone de protection voire de reconstitution

En 1944, le Directeur Général des Eaux et Forêts, Charles Colomb souhaitait classer les bois mitoyens de la forêt de la Sainte Baume comme forêts de protection, voire si possible racheter les terrains.

Arch. dép. du Var, 7 PP art. 83, Lettre du Directeur Général des Eaux et Forêts, Charles Colomb, au conservateur des Eaux et Forêts de Draguignan, Paris, 5 mai 1944, 935 AF 2/2.

A. Dugelay, conservateur à Nice réclamait « une interdiction formelle et absolue d'exploiter dont il est nécessaire que bénéficie l'ensemble du massif de la Sainte-Baume ».

Arch. dép. du Var, 7 PP art. 83, Avis du conservateur des Eaux et Forêts de Nice, A. Dugelay, au Directeur Général des Eaux et Forêts, Nice, le 20 juin 1947

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-2 Créer une vaste zone de protection voire de reconstitution

J. GOBERX, « Le Forestier et la nature », *Unasylva*, vol.1, n°3 nov-déc 1947,

J. PIROTON, « Les réserves de reconstitution forestière », *Revue Forestière Française*, janvier 1950, p. 1-20.

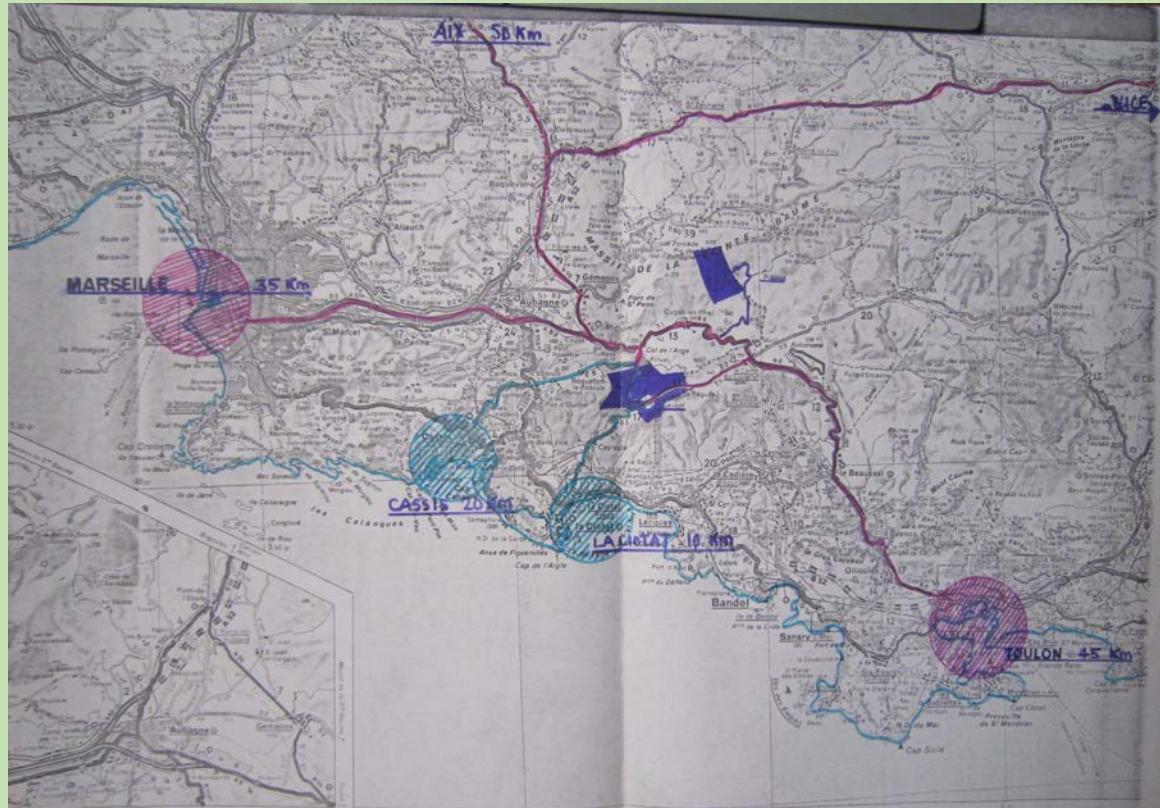
« comment substituer aux forêts secondaires (que l'on trouve) dans les garrigues des Bouches-du-Rhône ou dans (les massifs forestiers) des Maures et de l'Esterel, (...) des peuplements stables du type climax? »

J. MESSINES, « Actualité du reboisement », *Revue Forestière Française*, 1949, p. 435-457.

A. DUGELAY, « Le reboisement dans la zone méditerranéenne provençale », *REF*, 1946, p. 492- 506, p. 493

III- Une politique d'aménagement du territoire

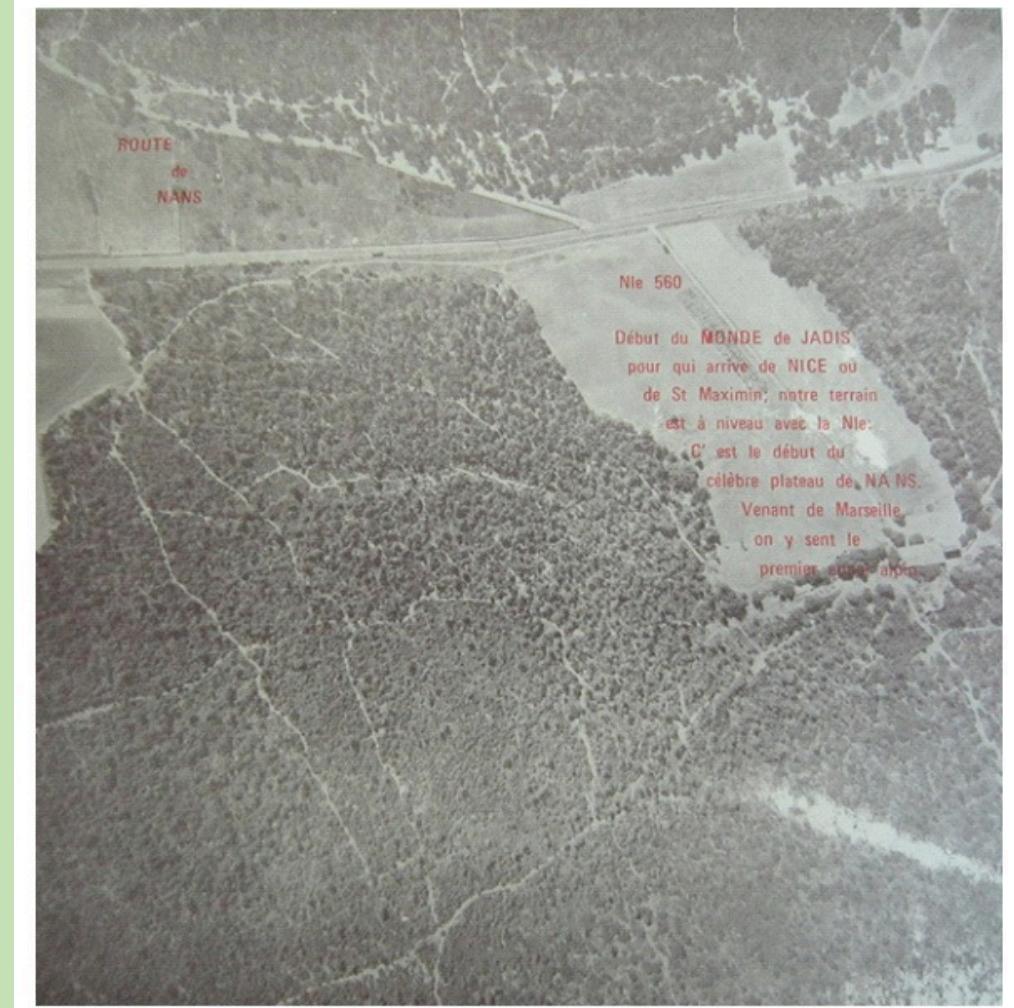
III-3 Un glacis de protection de la hêtraie



Une forêt de plus en plus désenclavée

Archives Nationales, 6 DF 19-21 Dossier sauvegarde de la Sainte Baume et des Calanques, 1969, carte effectuée en 1974

Le massif de la Sainte Baume: un enjeu foncier



Brochure publicitaire sur l'opération immobilière
« Le Monde de Jadis »,
Édouard Trouin présente, sans date.
Photo aérienne annotée par Édouard Trouin.
Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 1183 W 70,

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-3 Un glacis de protection de la hêtraie

Dans les années 1960 au plan d'Aups, « des domaines de quelque importance » étaient acquis en vue de lotissements ultérieurs

- > Domaine la Taurel, 650 ha acheté par le groupe Algéco,
- > Domaine de Panerolles, 1 200 ha par le groupe Ricard
- > domaine de Peyrus et Orgnon, 1 200 ha par la Société Civile Immobilière Sainte Baume Huveaune Peyruis de M. Trouin

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-3 Un glacis de protection de la hêtraie

Le flanc nord du massif de la Sainte-Baume est occupé par une forêt domaniale de 1 438 ha universellement connue tant par la beauté du site que par les souvenirs religieux et historiques qui s'y rattachent. C'est une forêt relique d'une valeur exceptionnelle au point de vue scientifique à cause des associations animales et végétales qui y ont trouvé refuge et dont les éléments les plus remarquables sont le hêtre, l'if et le houx, sous le ciel lumineux de Provence à une trentaine de km de Marseille. Ce massif a toujours bénéficié d'une protection absolue et un projet d'aménagement concerté agriculture/ONF est en cours d'élaboration comme cela vient d'être réalisé pour le massif de l'Esterel

Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1183 W 70, Mission pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, DATAR, 1971-1983, Lettre à l'amiral Storelli de l'ingénieur général du Génie rural des Eaux et Forêts, M. Bergogne, 23 mars 1973

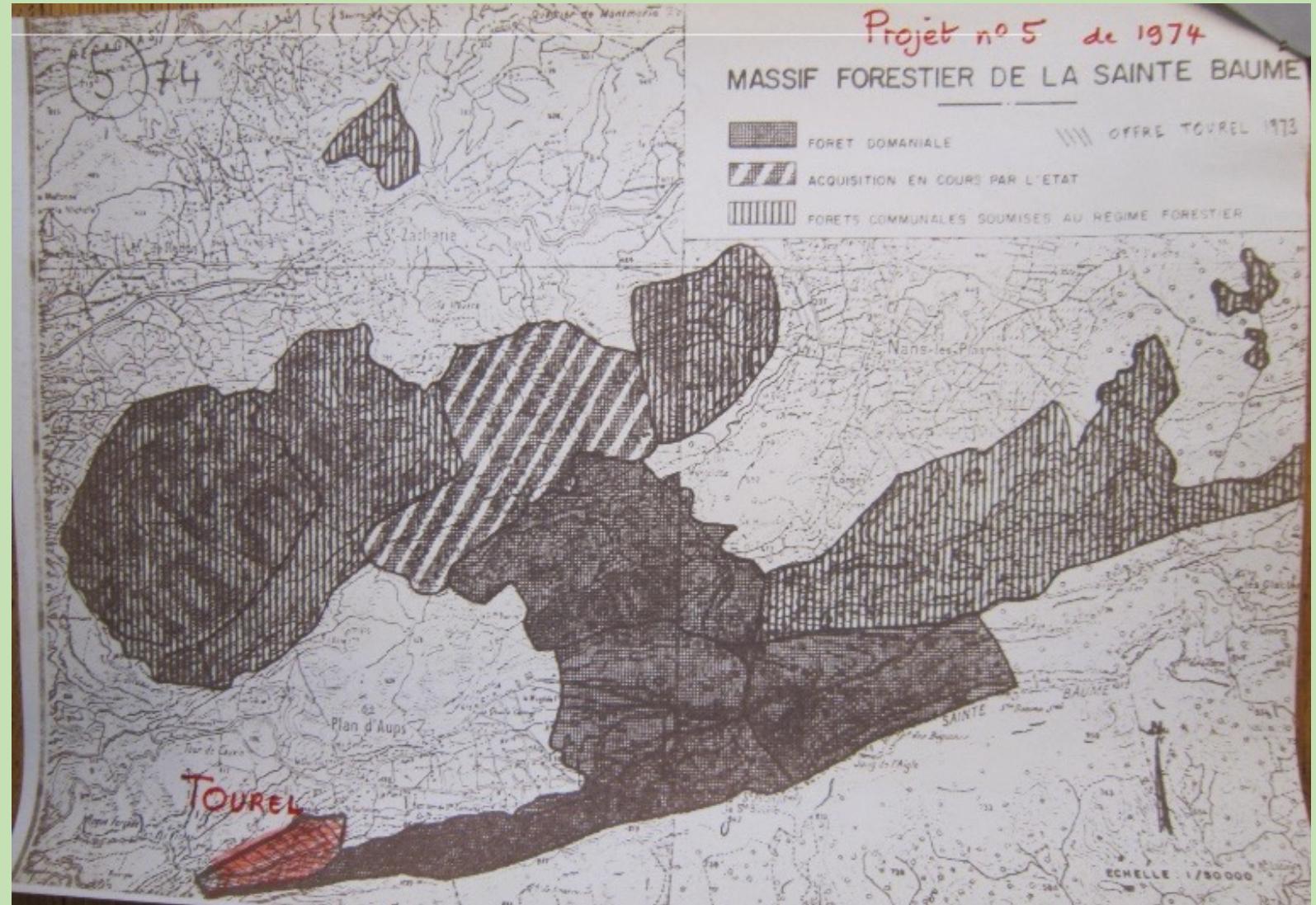


plan de développement général de protection des « espaces verts » en Provence Côte d'Azur
Archives Nationales 6 DF 20 Acquisition Domaine de la Sainte Baume , Carte réalisée en 1974 à partir d'une carte Michelin au 1/200 000

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-3 Un glacis de protection de la hêtraie

**Formation de larges
blocs homogènes places
sous l'administration des
Eaux et Forêts dans le
but de protéger la
hêtraie**



Archives Nationales 6 DF 19 dossier acquisition Provence Côte d'Azur

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-3 Un glacis de protection de la hêtraie

- Espaces gérés par l'ONF
- Espaces domaniaux : 712 ha
- Espaces communaux de Nans-les-Pins, le Plan d'Aups, Mazaugues et Saint-Zacharie: 1 874.94 ha
- Espaces acquis par l'Etat (Hotel des Dominicains, Compagnie de Mazaugues, propriétés de Pechiney, Domaine de la Taurelle, propriétés d'Edouard Trouin) : 3 406.09 ha
- L'ONF administre environ 5993 ha dans l'aire de la Sainte-Baume

Parc naturel régional Sainte Baume



Sainte-Baume, Forêt d'Exception® : haut-lieu patrimonial en Méditerranée



Pierre Dalloz : « Faut-il considérer la présence de l'homme en certains lieux de France comme un mal absolu ou au contraire la permettre en la disciplinant ? L'urbanisme doit-il cultiver le désert ou au contraire aménager avec discernement ? »

Le Corbusier : À propos de la Ste-Baume, « il y a deux solutions : la première est d'urbaniser et si possible de magnifier encore. La seconde est de ne rien bâtir »

AD BdR, 1183 W 70, Étude de reconnaissance, projet du Monde de Jadis, présenté par Pierre Dalloz, 25 juillet 1969

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-2 Un glacis de protection de la hêtraie

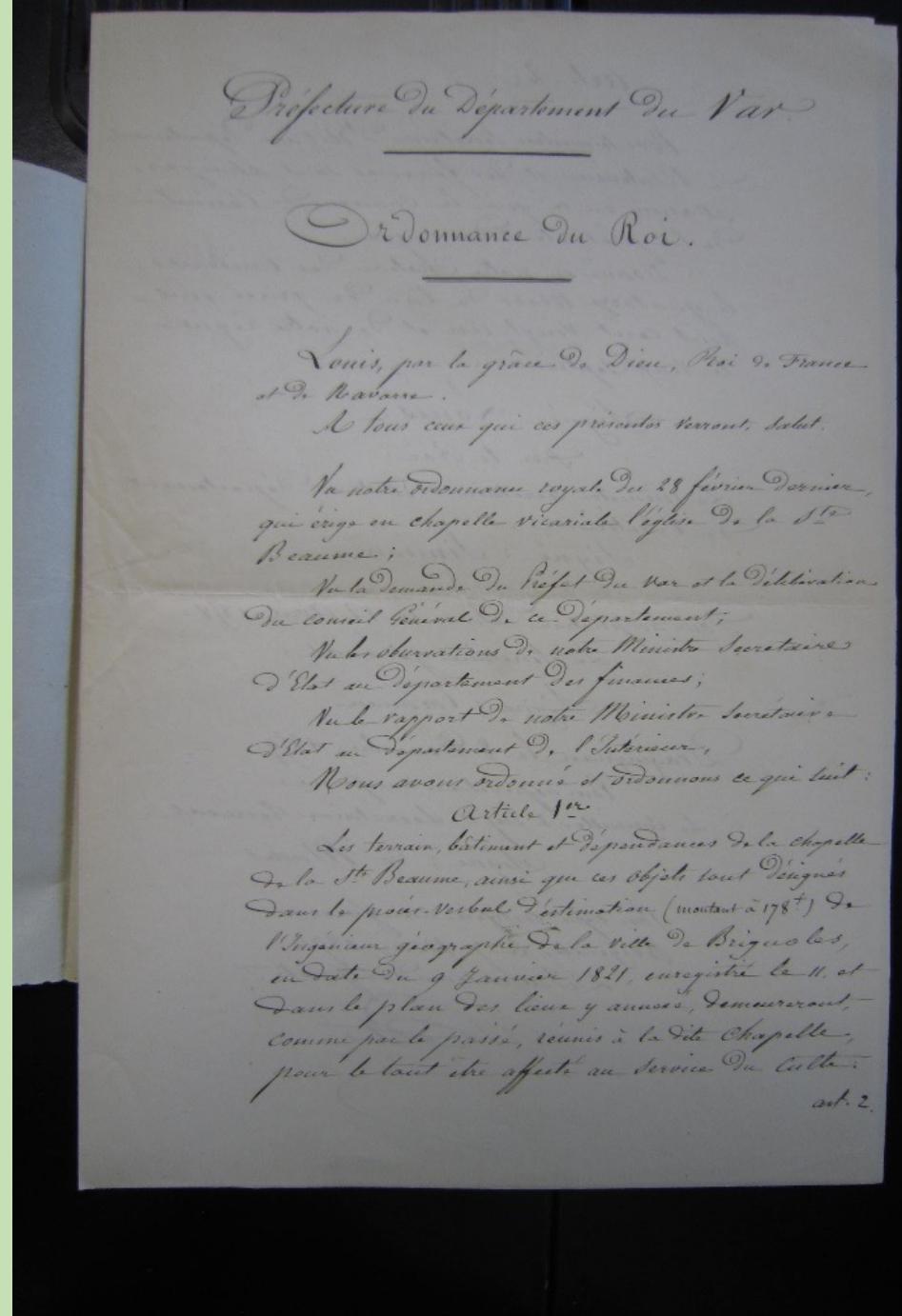
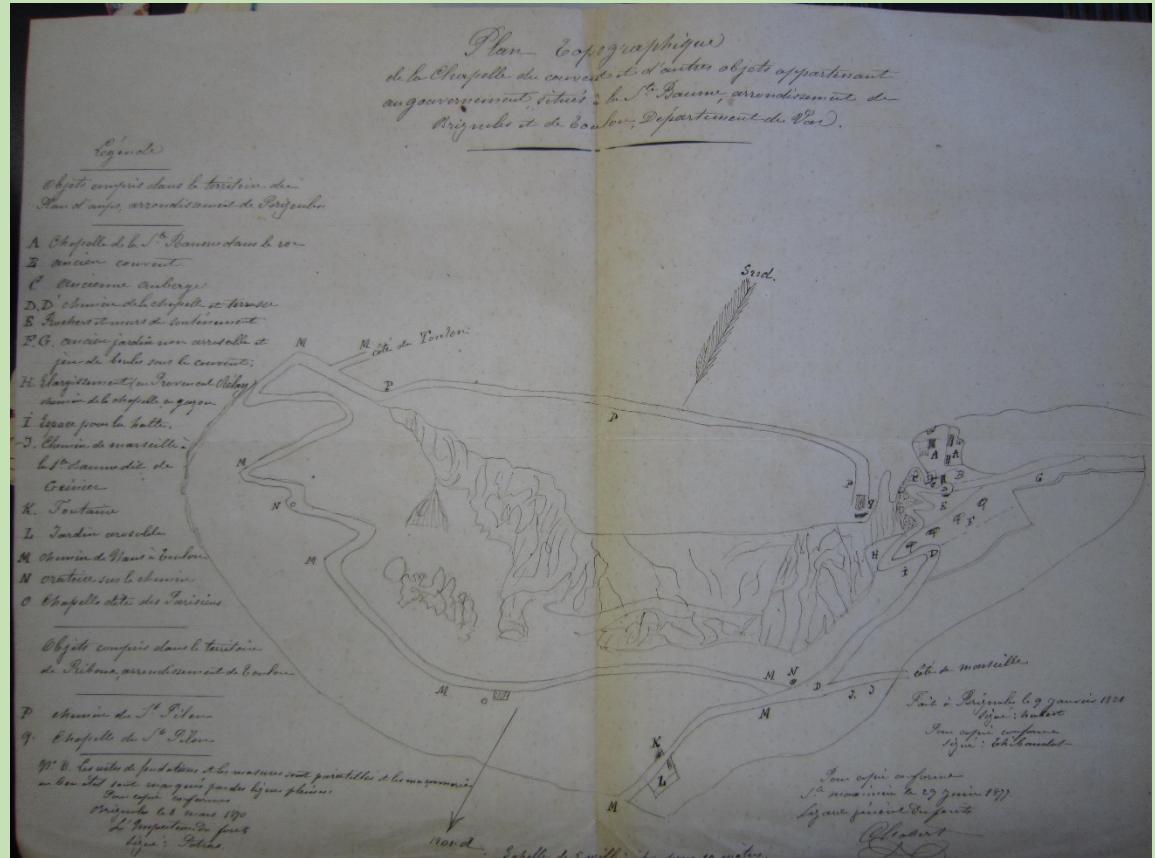
- « par acquisition ou échange de bois particuliers ou communaux de supprimer des enclaves et des saillants en vue de renforcer la résistance au « grignotage ». Plan directeur forestier du littoral Provence Côte d'Azur, *op.cit.*

**Le massif de la Sainte Baume:
un enjeu foncier**

**Brochure publicitaire sur l'opération immobilière
« Le Monde de Jadis »,
Édouard Trouin présente, sans date.**
Photo aérienne annotée par Édouard Trouin.
Arch.dép. Bouches-du-Rhône, 1183 W 70,

III La forêt de la Sainte Baume : une forêt vénérée et protégée ?

The end of the alienation



Ordonnance du roi et Plan topographique de la chapelle du couvent et d'autres objets appartenant au gouvernement situé à la Sainte-Baume arrondissement de Brignoles et de Toulon, département du Var, Brignoles le 9 janvier 1821 : signé Hubert pour copie conforme signé Thibaudot Arch. dép. du Var, 7 PP art 83

II-La forêt domaniale de la Sainte-Baume : un modèle de forêt méditerranéenne ?

II-1 La forêt domaniale de la Sainte-Baume: un modèle de forêt méditerranéenne ?

« L'observation de cette forêt nous montre que la Nature avait constitué dans notre région des peuplements d'une belle végétation et pratiquement incombustibles, où prédominaient des essences couvrant bien le sol (...) De cette observation, il ressort aussi que le procédé employé par la Nature n'est pas hors de notre portée » (...)

Ph. BAUBY, 1931, « Les forêts des Bouches-du-Rhône », *Revue le Chêne*, n°2, p. 158

III-La forêt domaniale de la Sainte-Baume : une base de reconstitution de forêt méditerranéenne

III-1 Recréer l'équilibre climacique

Roger Ducamp, « La marche rétrograde de la végétation » *Revue des Eaux et Forêts*, mai 1908, pp. 289-298, p. 298.

G. Kuhnholtz-Lordat, « Reconstitution de l'ambiance perdue de la sylve méditerranéenne », Communication pour la *Société d'horticulture et d'Histoire naturelle de l'Hérault* au Congrès des sociétés savantes tenu à Montpellier en 1936. Extrait des *Annales de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier*, fascicule n° 2, septembre 1936, pp. 103-112 (p. 111).

J. GOBERX, « Le Forestier et la nature », *Unasylva*, vol.1, n°3 nov-déc 1947,

J. PIROTON, « Les réserves de reconstitution forestière », *Revue Forestière Française*, janvier 1950, p. 1-20

III-La forêt domaniale de la Sainte-Baume : une base de reconstitution de forêt méditerranéenne

III-1 Recréer l'équilibre climacique

« travailler en vue de reconstituer des boisements climaciques », « Compte rendu de la réunion de 1928 », *Bull. de la Silva Mediterranea*, n°4, Décembre 1928, p. 2.

« recréer l'humus et d'étendre les feuillus (pour) revenir à la forêt climacique telle qu'elle a été décrite »
Henri GAUSSEN, « Les arbres méditerranéens », *Revue des Eaux et Forêts*, Juillet 1941, pp. 397-412 ; 488-505.

« Forêt primitive sauvage, peuplement complet dense, composé d'essences diverses, mélangées ou groupées en famille, par tâches et comportant des sujets de tous les âges (elle ne brûlerait) pas et, dans tous les cas, (offrirait) une grande insensibilité au feu ».

« La réunion de 1928 », *Bulletin de la Silva méditerranea*, n° 4 Décembre 1928, p. 2.

III- La Sainte-Baume: un laboratoire de recherche appliquée

III-1 La Sainte-Baume : une forêt de reconstitution

Le botaniste Henri Gaußen propose de « recréer l'humus et d'étendre les feuillus (pour) revenir à la forêt climacique telle qu'elle a été décrite »

Henri GAUSSEN, « Les arbres méditerranéens », *R.E.F.*, Juillet 1941, pp. 397-412 ; 488-505.

Dans les travaux de reboisement, de « travailler en vue de reconstituer des boisements climatiques ».

« Compte rendu de la réunion de 1928 », *Bull. de la Silva Mediterranea*, n°4, Décembre 1928, p. 2.

Guidés par cette piste de recherche, les spécialistes se demandent encore en 1949 « comment substituer aux forêts secondaires (que l'on trouve) dans les garrigues des Bouches-du-Rhône ou dans (les massifs forestiers) des Maures et de l'Esterel, (...) des peuplements stables du type climax? »

J. MESSINES, « Actualité du reboisement », *R.F.F.*, 1949, pp. 435-457.

III- Une politique d'aménagement du territoire

III-2 Créer une vaste zone de protection voire de reconstitution

« un peuplement dense et élevé, susceptible d'assurer à la hêtraie la protection naturelle nécessaire ».

Arch. dép. du Var, 1790 W art.48, Rapport de Roger Millo, ingénieur des Travaux, Brignoles, 28 octobre 1955.